



L'Enquête de recensement prévue en 2021 a été exceptionnellement reportée d'une année en raison de la crise sanitaire. Elle se déroulera donc dès le **20 janvier 2022**.

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il déterminera la population officielle de chaque commune.

De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus elle est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépend également le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Le recensement permet aussi de connaître les caractéristiques de la population : âge, profession, moyen de transport utilisé pour aller travailler, conditions de logements...

Au niveau local, le recensement sert notamment pour ajuster l'action publique aux besoins des populations :

- décider des équipements collectifs nécessaires (écoles, maisons de retraite, etc...),
- préparer les programmes de développement des quartiers,
- déterminer les moyens de transport à développer...

Il aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés, et les associations leur public. Il permet ainsi de mieux répondre aux besoins de la population.

« Priorité à internet »

Le recensement par internet est à privilégier donc surveillez bien votre boîte aux lettres !

Les documents contenant vos identifiants et code confidentiel de connexion y seront déposés par nos agents recenseurs Madame Amélie AURIAULT et Monsieur Michel LAURON, pour que vous puissiez vous rendre sur le site :

www.le-recensement-et-moi.fr pour faire votre recensement par internet.

Vous pourrez également contacter la mairie pour prendre RDV auprès du Point Local d'Animation pour utiliser un ordinateur si besoin.

Bien entendu, la réponse sur questionnaire papier reste possible pour les personnes ne pouvant pas utiliser internet et les formulaires pourront vous être remis par les agents recenseurs en suivant les gestes barrières. Vous pourrez prendre RDV pour leur remettre les documents remplis et signés ou les déposer à la mairie.

Madame Valérie DON DELPECH, Conseillère Municipale, sera responsable du recensement.



Vous allez recevoir la visite d'un des deux agents recenseurs en tournée sur la commune. Il sera muni d'une carte officielle qu'il doit vous présenter.

Il est tenu au secret professionnel. Il vous remettra les documents nécessaires pour vous faire recenser, en ligne ou sur papier. Merci de lui réserver le meilleur accueil.



Vos réponses resteront confidentielles. Elles seront remises à l'INSEE pour établir des statistiques rigoureusement anonymes, conformément aux lois qui protègent votre vie privée.

Votre participation est rendue obligatoire par la loi, mais c'est avant tout un devoir civique.

Pour faciliter le travail d'identification des maisons, nous vous remercions de bien vouloir inscrire sur votre boîte aux lettres le numéro de votre maison.

Je vous remercie par avance de votre participation.

Le Maire Daniel BARBE

